

**Procès-verbal de la séance du Conseil général de Fontainemelon  
du lundi 25 mai 2009, Maison de Commune, à 20h00**

---

**Présidence** : M. Denis Boillat.

Le Président ouvre la séance à 20h00 et salue la présence de M. Erard du bureau Mauler qui est là pour apporter des précisions et des réponses concernant l'objet en point 6 de l'ordre du jour, soit la réfection de la rue Vy du Mottié

Il excuse les personnes suivantes, soit : Messieurs André Soguel et Serge Guy-Bergeret.

**Ordre du jour** :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 27 avril 2009
3. Nomination d'un membre à la commission du feu
4. Nomination d'un membre à la commission de salubrité publique
5. Nomination d'un délégué à l'assemblée générale de l'Association Région Val-de-Ruz
6. Demande de crédit pour la réfection de la rue Vy du Mottié
7. Demande de crédit pour la mise sur pied des activités culturelles relatives à la salle de spectacles
8. Motion pour la création d'une structure d'accueil parascolaire pour les élèves de Fontainemelon
9. Information(s) du Conseil communal
10. Information(s) des commissions (**rapport écrit par chaque commission, présenté oralement et remis par écrit à l'administration**)
11. Divers

Avant de passer au point 1, le Président demande si quelqu'un souhaite une modification de l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée

**1. Appel** :

- 29 conseillers généraux présents
- 2 conseillers généraux excusés, soit : MM. Serge Guye-Bergeret et André Soguel
- 1 conseillère générale absente, soit Mme Marie-Laurence Donzé
- 5 conseillers communaux présents
- 1 administrateur présent
- 1 personne de l'administration communale présente

Le Président signale que la majorité pour les votes est à 15 voix.

**2. Procès-verbal de la séance du 27 avril 2009** :

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur pour son bon travail.

### **3. Nomination d'un membre à la commission du feu :**

M. Cesarino Pessotto, au nom du parti libéral-radical, propose M. Nicolas Vermot.  
Pas d'autre proposition. Cette personne est élue tacitement.  
Le Président remercie M. Nicolas Vermot pour son engagement.

### **4. Nomination d'un membre à la commission de salubrité publique :**

M. Cesarino Pessotto, au nom du parti libéral-radical, propose M. Nicolas Vermot.  
Pas d'autre proposition. Cette personne est élue tacitement.  
Le Président remercie M. Nicolas Vermot pour son engagement et sa disponibilité.

### **5. Nomination d'un délégué à l'assemblée générale de l'Association Région Val-de-Ruz:**

M. Cesarino Pessotto, au nom du parti libéral-radical, propose M. Jean-Luc Jordan.  
Pas d'autre proposition. Cette personne est élue tacitement.  
Le Président remercie M. Jean-Luc Jordan pour son engagement.

### **6. Demande de crédit pour la réfection de la rue Vy du Mottié :**

Le Président ouvre les débats.

La parole n'étant pas demandée, il demande si le Conseil communal a éventuellement un complément d'information à donner aux membres du Conseil général.

M. Patrick Lardon trouve que le rapport paraît assez explicite et que, pour d'éventuelles questions, l'ingénieur conseil M. Erard est là pour y répondre.

Personne ne demandant la parole, le Président remercie l'ingénieur pour son déplacement et fait voter l'entrée en matière.  
Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Le Président donne lecture de l'arrêté.  
Celui-ci est accepté à l'unanimité.

### **7. Demande de crédit pour la mise sur pied des activités culturelles relatives à la salle de spectacles:**

Le Président ouvre les débats.

M. Armand Blaser soulève quatre groupes de remarques.

En premier, le parti socialiste s'attendait à recevoir deux rapports : un concernant le crédit supplémentaire - qu'il a reçu - et idéalement un autre rapport à l'appui d'un arrêté qui donne une base légale à la fiche signalétique de la Commission de Culture et Loisirs, qui a été entérinée lors de la dernière séance du Conseil général. Ce document n'est pas parvenu aux membres, mais le parti socialiste fait volontiers preuve de compréhension dans la mesure où le délai entre les deux Conseils généraux était court, qu'il faut établir le procès-verbal, qu'il y avait aussi une séance de la Commission de Culture et Loisirs et que les textes de la fiche signalétique doivent également être affinés. Il ne fait pas une montagne de ce cas, mais cette attente n'a pas été satisfaite.

La deuxième remarque concerne la nécessité de ce rapport, si l'on regarde à quel stade on en était resté lors de la dernière séance, en lisant le procès-verbal. M. Armand Blaser en profite pour relever que les procès-verbaux sont bien faits et que la quasi totalité des discussions est bien détaillée depuis que les débats sont enregistrés. Il profite de remercier, pour ce fait, l'administration communale.

En reprenant le procès-verbal de la dernière séance, M. Armand Blaser relève un accord du Conseil communal par rapport à la proposition de fiche, selon intervention de M. Pierre-André Stoudmann, qui informe que "*le Conseil communal fait une proposition d'avoir une ligne de crédit de CHF 10'000.--, mais il signale que le Conseil communal accepte la proposition qui sera faite pour la fiche signalétique, raison pour laquelle il souhaite que le Conseil général se détermine sur ce montant de CHF 10'000.--*". Il mentionne le vote indicatif, sans opposition, du Conseil général par rapport à la fiche signalétique et du principe d'une ligne de crédit. Il relève aussi de ce procès-verbal la nécessité d'un arrêté, qui a été soulevée à plusieurs reprises notamment par le Conseil communal, que si l'on veut modifier la fiche signalétique qui dépend actuellement de deux précédents arrêtés, et bien il en faut un troisième. Cette proposition d'arrêté était attendue.

Le groupe socialiste constate une contradiction entre la procédure proposée dans le rapport et les propos que l'on relève dans le procès-verbal. Dans la procédure, on nous dit que: "*sur la base d'une planification financière, le Conseil communal, en étroite collaboration avec la Commission de Culture et Loisirs, fixera d'un commun accord les différents spectacles*". Il y a un verbe dans cette phrase, "fixera", un complément "les différents spectacles" et un sujet à ce verbe, "le Conseil communal" et puis il y a naturellement une nuance en disant que c'est en étroite collaboration avec la Commission de Culture et Loisirs.

Cette phrase est en contradiction avec la proposition de fiche signalétique qui avait été acceptée, dans laquelle il était noté que la Commission déterminera de manière autonome les activités qu'elle organise.

Le troisième point montre l'impasse entre le souhait du Conseil général et le souhait exprimé sur le point de la procédure par le Conseil communal. Pour le parti socialiste, comme les membres ont déjà eu l'occasion de le dire, cela ne leur paraît pas viable que le Conseil communal fixe, même si c'est d'un commun accord et en étroite collaboration avec la Commission de Culture et Loisirs, les différents spectacles.

Face à cette impasse et lors des discussions de préparation du Conseil général, certains conseillers, que ce soit du parti socialiste ou du parti libéral-radical, se sont proposés pour travailler durant l'été à l'élaboration de solutions pour sortir de cette impasse, en application de l'art. 3.21 du règlement de commune, qui prévoit que tout membre du Conseil général a le droit de présenter un projet d'arrêté rédigé de toute pièce qui s'appelle une proposition, et c'est donc dans ce sens-là que le parti socialiste va aller.

La quatrième remarque concerne la démarche à venir qui relativise l'importance d'accepter ou pas l'entrée en matière de ce rapport, puisque l'ouvrage sera remis sur le métier.

Lors des séances de préparation, le parti socialiste était d'avis d'accepter l'entrée en matière parce que l'idée d'apporter une ligne de crédit pour les activités de la Commission de Culture et Loisirs est une idée juste et qui sera de toute manière reprise dans les conclusions du groupe de travail, conclusions qui arriveront avant ou après l'été.

D'un autre côté, et M. Armand Blaser croit qu'ils s'exprimeront eux-mêmes, les membres du parti libéral-radical se disent que, puisque l'ouvrage sera remis sur le métier, il n'y a pas de nécessité à entrer en matière et il n'y a pas non plus de nécessité financière d'entrée en matière puisque la Commission, qui a suspendu ses activités, n'a pas pour l'instant, pour l'exercice 2009, besoin des CHF 10'000.-- qui sont prévus. Sur ce point-là, il faudra encore se déterminer pour la solution la plus juste.

Si on entre en matière, le parti socialiste est opposé à la phrase "*le Conseil communal en étroite collaboration avec la Commission de Culture et Loisirs fixera d'un commun accord les différents spectacles.*"

Le développement de la discussion montrera quelle est la meilleure piste à suivre pour l'entrée en matière.

Mme Nicole Bindith dit qu'il est vrai que lorsqu'elle a reçu le rapport, d'un côté elle était contente parce qu'elle se disait que les choses bougeaient enfin. Mais ensuite, en écoutant les personnes au sein de la Commission de Culture et de Loisirs, elle s'est rendue compte que cela ne répondait qu'à une partie de leur problème, comme le souligne M. Armand Blaser, et que ce rapport, en fait, n'apporte rien à la fiche signalétique. Elle ne voudrait pas revivre une année comme celle-ci parce que le moral de la Commission de Culture et loisirs ne sera pas là éternellement. Elle propose au Conseil communal de travailler ensemble, comme il a déjà été dit dans plusieurs séances. C'est là, elle pense, le souhait de tout le monde au sein de la Commission de culture et loisirs et au sein du Conseil communal.

Elle voudrait effacer cette année de discussion et de problèmes et repartir sur de bonnes bases. Son souhait serait que la Commission de Culture et Loisirs propose les spectacles et qu'ensemble - elle précise bien "ensemble"- en groupe - il soit repris tous les spectacles proposés, qu'on les choisisse ensemble et que les explications soient données à ce moment-là. Cela allègera le travail des régisseurs, du programmateur et surtout aussi celui de Mme Chantal Fuchs, parce qu'il semble qu'elle fait un peu le marteau et l'enclume entre les deux groupes. Tel est son point de vue; elle pense que ce n'est pas tellement idéal pour Mme Chantal Fuchs de faire le joint.

Elle ne pense pas que ce type de travail soit illégal et non réalisable, mais il faut que ce soit écrit noir sur blanc et que les tâches soient définies entre les parties. La Commission est d'accord pour que le Conseil communal continue de signer les contrats et les factures et regarder de près les comptes, mais ce que la Commission de Culture et Loisirs n'accepte pas, c'est la censure faite sur certains spectacles par le Conseil communal, en choisissant l'un et pas l'autre.

Elle remercie néanmoins le Conseil communal pour le rapport proposé et pour son engagement financier, mais pense que l'entrée en matière n'est pas nécessaire puisqu'il serait préférable que la fiche et le rapport soient votés ensemble.

M. Jean-Luc Jordan, pour le parti libéral-radical, signale que, lors de la séance de préparation, les membres ont salué le crédit de CHF 10'000.-- proposé. Après discussions et renseignements pris auprès des membres de la Commission de Culture et Loisirs, il est signalé qu'il n'y a pas péril en la demeure et que le dossier peut très bien attendre la rentrée prochaine pour être travaillé. Dans l'état actuel des choses, il semble que l'aspect financier remet à zéro ce qui s'est passé jusqu'à maintenant et que les CHF 10'000.-- sont les enjeux de l'avenir.

Le parti libéral-radical est d'avis d'attendre que le groupe de travail soit formé, qu'il puisse travailler afin de tout regrouper et de faire passer l'ensemble des deux arrêtés en ayant une ligne claire. Il refusera donc l'entrée en matière.

Mme Marie-Pierre Tullii demande une suspension de séance de 3 minutes. La demande est acceptée.

Après suspension, la séance reprend.

M. Armand Blaser explique que la discussion du parti socialiste lors de cette suspension concernait l'entrée en matière. Il annonce que le parti n'entrera donc pas en matière. Le Conseil général avait été unanime la dernière fois concernant les objectifs à atteindre et il aimerait également être unanime maintenant dans la procédure à suivre.

Comme plus personne ne demande la parole, le Président procède au vote de l'entrée en matière.

Celle-ci est refusée à l'unanimité.

### **8. Motion pour la création d'une structure d'accueil parascolaire pour les élèves de Fontainemelon :**

Le Président ouvre les débats.

Mme Marie-Laure Béguin Mettraux effectue l'intervention suivante :

*Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,*

*Ces dernières années, la situation de la famille en Suisse a beaucoup changé. Aujourd'hui une nette majorité des mères travaillent, la plupart à temps partiel. Beaucoup par nécessité, pour subvenir aux besoins de leur famille, d'autres par choix. Qu'on approuve ou qu'on désapprouve cette évolution, il faut se rendre à l'évidence : aujourd'hui, la famille type n'est plus celle où le père travaille à plein temps et où la mère reste au foyer. La famille type en 2009, c'est celle où le père travaille à 100 % et la mère à 50 %.*

*Le travail des femmes est très favorable à l'économie, il permet de ne pas perdre l'argent investi par la société dans leurs études, et il est aussi très important dans la lutte contre la pauvreté : il permet aux femmes de cotiser aux assurances sociales, au 2<sup>ème</sup> pilier et de garder un pied dans le monde du travail, ce qui n'est pas négligeable quand on sait qu'un mariage sur deux se termine par un divorce.*

*D'ailleurs, les familles monoparentales sont les plus touchées par la pauvreté. 54 % des enfants qui sont à l'aide sociale vivent dans des familles monoparentales, alors qu'ils ne représentent que le 13 % des enfants en Suisse. Une mère seule avec ses enfants n'a pas le choix : elle doit travailler, sinon elle dépend de l'aide sociale.*

*Selon une étude récente, il manque en Suisse 120'000 places d'accueil extra-familial et parascolaire. En raison du manque d'offres, de nombreux enfants et adolescents ne sont pas pris en charge, le sont insuffisamment, ou le poids qui pèse sur les parents pour concilier vie professionnelle et vie familiale est particulièrement lourd. Selon une étude récente, près de*

40% des enfants entre 7 et 14 ans sont laissés à eux-mêmes lorsque leurs parents sont au travail.

A Fontainemelon aussi, il y a des enfants qui sont seuls quand ils se lèvent le matin, qui mangent seuls à midi et qui sont seuls quand ils rentrent de l'école.

Suite aux résultats de l'enquête effectuée auprès des parents des élèves et futurs élèves des écoles primaire et infantine, la Commission scolaire est convaincue qu'il est prioritaire de mettre à disposition des familles de Fontainemelon une structure d'accueil parascolaire. Cela peut être une structure privée (mise sur pied et dirigée par une association de parents) ou publique (mise sur pieds et gérée par la Commune), mais l'important est que la Commune subventionne les parents.

Cela aura un **coût important**, mais c'est inévitable. En effet, une structure d'accueil non subventionnée ne serait pas accessible à toutes les familles, car beaucoup de parents n'auraient pas les moyens d'y mettre leurs enfants (coût effectif : environ CHF 50.- par jour !), et elle serait difficilement viable.

Le subventionnement par la Commune fonctionne sur le même principe que pour les crèches : les parents paient un pourcentage du prix effectif sur la base du chiffre 6.16 de leur déclaration d'impôts, et la Commune paie le reste.

Il est difficile de savoir aujourd'hui ce que cela coûtera à la Commune, car cela dépend du revenu des parents et on ne peut pas savoir aujourd'hui quel sera le revenu imposable des parents qui mettront leurs enfants dans cette structure. L'idée est de créer 20 places de parascolaire à Fontainemelon.

A Cressier, pour 20 places subventionnées, la commune a budgété CHF 54'000.- pour 2009. A Colombier, 35 places de parascolaire ont coûté CHF 70'000.- à la commune en 2008. Selon une projection de notre administration communale sur la base des enfants actuellement à la crèche du Manège enchanté, pour 20 enfants et en tenant compte du prix effectif maximum autorisé par le canton, on arriverait à environ CHF 147'000.- par année à la charge de la commune. Si l'on prend le montant figurant aux comptes 2008 pour les crèches (28 enfants) et qu'on le transpose au parascolaire pour 20 enfants, on arrive à environ CHF 70'000.- de coût annuel pour la Commune. Vous voyez donc que la fourchette est large, et qu'il est impossible de dire aujourd'hui combien coûtera à la Commune de subventionner une structure parascolaire. Même la commission que nous demandons de créer ne pourra pas donner de chiffre précis.

Mais c'est une **question de principe** : souhaitons-nous mettre à la disposition des familles de notre village une structure qui permette aux parents de travailler en toute sérénité et aux enfants d'être pris en charge et de manger un repas chaud et équilibré à midi ?

Il ne s'agit pas de pallier à une carence des parents, mais de soutenir les familles de notre village. Dans les pays qui nous entourent, la question ne se pose même pas, ces structures existent et sont mises sur pied par l'Etat.

Si le Conseil général n'est pas favorable à ce que la Commune subventionne les parents qui utiliseraient cette structure, il doit refuser la motion ! En effet, le but est clairement de mettre sur pieds une structure subventionnée.

*Quelles seront les implications financières pour la Commune :*

- *La plus importante : subventionnement des parents, en fonction de leur revenu imposable. Charge durable, au budget.*
- *Investissement (dépense unique) pour travaux, par exemple sécurisation de la cour (Verger 10).*
- *Si c'est finalement une structure privée qui est mise en place, éventuellement aide sous différentes formes possibles (prêt, cautionnement, garantie de déficit, ...), pour l'aider à démarrer.*

*Ce sera à la Commission qui sera nommée d'examiner les différentes pistes, de monter un projet précis et de revenir devant le Conseil général avec un rapport et une demande de crédit. En votant la motion qui vous est proposée ce soir, vous ne donnez **pas carte blanche** à la Commission. Ce sera à votre Conseil d'accepter ou de refuser le projet qui sera préparé par la Commission. Par contre, vous donnez un **accord de principe** sur le subventionnement de la structure par la Commune.*

*Il est important d'agir rapidement, car aujourd'hui l'OFAS subventionne les nouvelles places des structures d'accueil parascolaire durant les trois premières années. Or, ce programme d'impulsion prendra fin en 2011.*

*En ce qui concerne les subventions cantonales, le montant à disposition n'est pas extensible, et il y a tout à coup beaucoup de demandes ! Depuis l'adoption d'Harmos, les communes se réveillent et planchent sur des projets*

*Si l'on remet ce projet à plus tard, on risque donc de rater les subventions fédérales, voire cantonales.*

*Notre objectif est qu'une structure d'accueil parascolaire puisse ouvrir ses portes à Fontainemelon à la rentrée d'août 2010. Pour y parvenir, il faut que la motion puisse être votée ce soir et que la commission soit nommée immédiatement.*

*Aussi, sur la base de l'art. 3.21 al. 3 du règlement de commune, nous demandons que la discussion intervienne immédiatement, afin que le Conseil général puisse se prononcer ce soir encore.*

*Dans ce but et à la demande du Conseil communal, j'ai préparé – avec l'aide de M. Jobin – un projet d'arrêté pour que la commission temporaire puisse être créée et nommée ce soir.*

Mme Marie-Laure Béguin Mettraux transmet l'arrêté au Président pour lecture et souligne encore que cette commission serait temporaire, d'étude pour la création d'une structure d'accueil parascolaire, composée de 7 membres et dont le mandat serait défini comme suit :

- *Etudier la création d'une structure d'accueil parascolaire pour les élèves des écoles infantine et primaire de Fontainemelon.*
- *Préparer un projet en collaboration avec le Conseil communal, le Conseil d'établissement scolaire et l'administration communale.*
- *Au besoin, appuyer les démarches à entreprendre, notamment les demandes de subventions fédérales et cantonales.*

Le troisième point est un petit peu plus large que celui prévu dans la motion, cela permet aussi de donner un coup de main s'il est opté pour une structure privée mise sur pied par une association de parents. La commission, au besoin, pourrait aider cette structure pour les démarches administratives qui sont relativement longues.

Le Président remercie Mme Marie-Laure Béguin Mettraux pour l'exposé de cette motion et annonce que le Conseil général doit voter tout d'abord l'entrée en discussion puis, sur la base de l'arrêté, il votera l'entrée en matière et, si l'arrêté est accepté, les membres de la commission devront être élus.

L'entrée en discussion est acceptée par 24 oui et 4 absentions.

Le Président ouvre la discussion.

M. Jean-Luc Jordan dit qu'il va passer pour le "macho de service" mais quelque chose le dérange dans tout cela. Finalement, il y a un problème de choix de société. Effectivement, les structures d'accueil doivent être mise en place lorsqu'il y a des drames dans la vie, et Dieu sait qu'il y en a, et l'Etat est responsable d'aider ces personnes-là. Ce qui le dérange, c'est que de plus en plus, l'Etat assume les conséquences des choix individuels.

Il y a une chose qui lui hérissé le poil : se marier est un choix et divorcer est aussi un choix et ces deux choix ont des conséquences. Il n'arrive pas à concevoir que les choix individuels soient pris en charges et sous la responsabilité de la communauté ! S'il y a un malheur, il n'y a pas de discussion, pas de problème. Mais de plus en plus, la communauté doit assumer les choix individuels et leurs conséquences.

On lui dit que la société évolue dans ce sens là, mais il se demande si politiquement, on doit simplement accepter que la société évolue ou alors est-ce que l'on essaie de corriger certaines déviances de la société en demandant aux gens d'assumer leurs choix de citoyen ?

Voilà la raison pour laquelle il s'est abstenu.

M. Jean-Jacques Bolle aimerait reprendre quelque chose que M. Jean-Luc Jordan a dit. S'il est vrai que dans certains cas le divorce est un choix des deux conjoints, il croit qu'il y a beaucoup de cas où le divorce n'est pas un choix mais une conséquence de quelque chose ou d'une situation existante. Très souvent, c'est l'un des conjoints qui porte une grosse responsabilité et qui choisit peut-être, mais l'autre conjoint ne choisit pas.

La parole n'étant plus demandé, le Président fait voter l'entrée en matière de l'arrêté.

Mme Marie-Laure Béguin Mettraux demande si on ne vote pas d'abord sur la motion elle-même.

Le Président répond que le résultat est le même du moment que la motion est déposée, que l'entrée en discussion a aboutie à une demande d'arrêté. Si on vote l'entrée en matière de l'arrêté, de facto on vote la motion, comme il l'a expliqué toute à l'heure.

M. Jean-Jacques Bolle propose que l'on vote quand même la motion de façon à ce que ce soit clair et qu'on ne puisse pas venir dire qu'on n'a pas voté.

M. Armand Blaser signale que d'un point de vue formel, Mme Marie-Laure Béguin Mettraux a parlé de l'art. 3.21 alinéa 3 de notre règlement pour ce qui est de l'urgence, de la prise en considération immédiate et puis l'art. 3.21 alinéa 4 qui dit : "si une motion est prise en considération, elle est renvoyée, etc...". Donc derrière ce : "si une motion est prise en considération", il y effectivement un vote qui doit être soumis.

Le Président indique donc que la motion va être votée, qu'ensuite on discutera de l'arrêté et de l'entrée en matière de ce même arrêté.

La motion est acceptée par 24 oui et 4 absentions.

Le Président ouvre le débat concernant l'arrêté et en donne lecture.

Personne ne demande la parole, on procède donc au vote de l'entrée en matière de l'arrêté. Celle-ci est acceptée par 24 oui et 4 absentions.

Le Président redonne lecture de l'arrêté. Celui-ci est accepté par 24 oui et 4 absentions.

Le Président signale que maintenant, il faut nommer cette commission parascolaire et demande les propositions.

M. Olivier Molleyres, pour le parti socialiste, propose Mesdames Fabienne Kunz Brenet , Marie-Pierre Tullii et Anabela Ventura Ferreira Da Silva Jeanneret.

M. Christian Käser propose, pour le parti libéral-radical, Mesdames Marie-Laure Béguin Mettraux, Myriam Lüthi Clément et Messieurs Gilles Peter et Serge Guye-Bergeret.

Tous ces membres sont élus à l'unanimité.

### **9. Information(s) du Conseil communal :**

M. Marcel Leuenberger fait part du rapport de M. Jean Studer concernant le budget de la commune, reçu mercredi passé à l'administration. Il donne lecture d'un passage de cette lettre concernant la taxe déchets :

*A la lecture de ce qui précède, nous constatons que les revenus provenant de la taxe déchets ne sont manifestement pas suffisants pour couvrir les charges dudit chapitre.*

*Dans ce contexte, il nous paraît absolument indispensable que la taxe déchets soit augmentée en 2009. Nous vous prions donc de nous faire part de vos intentions d'ici au 30 juin 2009.*

*Un report de cette mesure à l'année prochaine est impossible. Il retarderait encore l'amortissement des avances comptabilisées ces dernières années, ce qui conduirait à une augmentation très lourde de la taxe.*

*Nous rappelons qu'une intervention du Conseil d'Etat, pouvant aller jusqu'à la fixation de la taxe par substitution est possible dès lors que des mesures ne seraient pas prises après deux années de découvert du chapitre.*

Au vu de ce qui précède, M. Marcel Leuenberger annonce que les membres du Conseil général seront convoqués le 29 juin 2009 pour une séance extraordinaire, afin de fixer l'augmentation de la taxe déchets.

**10. Information(s) des commissions (rapport écrit par chaque commission, présenté oralement et remis par écrit à l'administration) :**

Le Président prie chaque commission de lire son rapport et de le remettre ensuite à l'administration communale pour archivage.

M. Jean-Jaques Bolle donne lecture du rapport annuel de la Commission pour les Aînés.

M. Eric Prost signale que la Commission Avenir Ferme Matile ne s'est pas encore retrouvée cette année. Elle se réunira avant le 30 juin, date de sa démission et donnera alors un rapport final.

Mme Nicole Bindith donne lecture du rapport annuel de la Commission de Culture et Loisirs.

La Commission financière a présenté son rapport lors de la séance du 27 avril 2009, relative aux comptes.

Mme Nicole Bindith donne lecture du rapport annuel de la Commission de modération du trafic.

M. Patrick Lardon donne lecture du rapport annuel de la Commission des naturalisations et agrégations.

M. André Otter, vice-président, donne lecture du rapport annuel de la Commission de police du feu.

Mme Marie-Pierre Tullii donne lecture du rapport de la Commission place de jeux.

M. Patrick Lardon donne lecture du rapport annuel de la Commission de salubrité publique.

La Commission scolaire présentant son rapport sur la base de l'année scolaire, il sera déposé au bureau communal et à la disposition du Conseil général.

M. Joël Frossard donne lecture du rapport annuel de la Commission d'urbanisme.

**11. Divers :**

M. Jean-Jaques Bolle aimerait faire une demande au Conseil communal concernant l'annonce faite par M. Marcel Leuenberger du refus de l'Etat d'accepter le refus du Conseil général concernant la taxe déchets.

Il comprend que l'on ne puisse pas faire autrement que de se réunir encore une fois pour rediscuter de cette taxe, mais se pose la question de savoir ce qui se passerait et si le Conseil d'Etat irait jusqu'à imposer une hausse de taxe si celle-ci devait être de nouveau refusée. Mais ce n'est pas le sujet de son intervention. Chacun discutera de cela en temps voulu d'ici au 29 juin.

Par contre, il souhaiterait que le rapport du Conseil communal accompagnant l'arrêté ne soit pas le même que celui qui a déjà été présenté, mais que l'on puisse trouver dans ce rapport, les pistes que le Conseil communal envisage de suivre pour diminuer ces frais. Il lui semble qu'il existe des pistes et que M. Jean-Luc Jordan, lors de son coup de gueule habituel concernant cette taxe, avait parlé de modification. M. Jean-Jacques Bolle croit que l'on peut au moins étudier certaines modifications, notamment la fréquence et le mode de récolte des déchets. Il souhaiterait donc trouver dans le rapport qui sera présenté quelques pistes que le Conseil communal a l'intention d'étudier, même si c'est évident que cela ne se fera pas en un mois.

M. Marcel Leuenberger répond que le Conseil communal a plusieurs idées, et qu'il est vrai que jouer sur le ramassage des déchets est possible, mais en ce moment c'est difficile puisque la convention est valable jusqu'à l'année prochaine. La chose qui est sûre c'est qu'actuellement, on ne peut pas diminuer le ramassage s'il n'y a aucun effort de tri de la population. Avec ces jours fériés où il n'y a qu'un ramassage, tout le monde a pu constater que c'est l'émeute dans les cabanes à poubelles, les gens doivent vraiment faire un tri plus conséquent. C'est dans ce sens que le Conseil communal fera des propositions et il remercie déjà la personne qui a répondu suite au tous-ménages et qui s'est approchée du Conseil communal et déclare être en train de travailler sur ces solutions.

M. Jean-Jacques Bolle dit que le Conseil communal connaît les possibilités et qu'il faut les mettre en place.

M. Patrick Lardon donne réponse suite aux questions de M. Laurent Heiniger concernant ce qui a été fait et ce qui reste à faire à la rue du Châtelard.

Premièrement, il y eu la création d'un passage piéton selon la législation, pour palier à une situation dangereuse, soit le débouché du sentier piétonnier qui mène de la rue de l'Ouest à la rue du Châtelard et qui est utilisé par de nombreux enfants. Les démarches administratives ont été faites pour permettre la création de ce passage piéton qui a son utilité.

Le parage des voitures a aussi été étudié dans sa globalité. Il a été remarqué que les gens se parquaient en mordant sur le trottoir, même si celui-ci est large, la Police Neuchâteloise les a verbalisés. Il a été décidé de délimiter clairement des places de parcs entre le passage piétons et la zone de parage en épis. Ces places de parcs sont longitudinales et chevauchent le trottoir. Avec un marquage adéquat et une délimitation claire, il est donc possible de se garer sur le trottoir sans être verbalisé.

M. Patrick Lardon signale que les gens avaient également pris l'habitude de se parquer devant les garages le long de la rue du Châtelard. Après étude, il a été remarqué qu'ils ne se parquaient pas uniquement sur leur bien fond privé, mais à cheval sur le domaine public communal. Et avec l'arrêté hivernal, il y avait un problème de tolérance à la rue du Châtelard et pas ailleurs.

Ces véhicules dont certains étaient long et parkés relativement en arrière afin de permettre l'ouverture de la porte du garage, gênaient également la fluidité du trafic et le passage des grands véhicules, soit de la commune, soit des secours.

La commune a d'abord regardé la chose de manière juridique pour aller dans le sens des propriétaires ou locataire de garages et de décharger la commune d'une responsabilité civile en signant une convention. Chose que certaines personnes n'ont pas voulu et pour finir, c'était soit tout le monde, soit personne.

La commune a pris la décision d'interdire le stationnement devant les garages, d'où la pose du panneau d'interdiction et le prochain traçage d'une ligne jaune pour marquer clairement cette interdiction de parker, afin que les gens ne soient pas surpris.

Il espère, par son intervention, avoir répondu aux questions et interrogations qui lui étaient posées.

M. Laurent Heiniger a une proposition à faire. Dans le rapport de la commission financière relatif aux comptes 2008, il y a une petite phrase qui a certainement échappé à tout le monde, relative à l'excellente santé de nos compte qui dit : « *Ceci nous permet d'envisager sans crainte un exercice négatif ou des investissements plus conséquents dans les années à venir* ». Sur le moment, il avait essayé d'imaginer les investissements qui pourraient être faits pour améliorer la vie des habitants du village. Il propose au Conseil communal d'étudier la possibilité de poser des panneaux solaires sur le collège ou sur d'autres bâtiments communaux pour profiter de cet argent et investir de façon responsable en diminuant notre impact sur l'environnement et en diminuant la consommation de gaz ou de mazout.

C'est une proposition individuelle qu'il fait pour que le Conseil communal puisse étudier cette possibilité et voir si cela peut apporter quelque chose au niveau de la commune.

M. Christian Käser revient sur les places de parc supprimées devant la poste. Les offices se battent pour ne pas être fermés et il se demande si ces deux places supprimées causeront des préjudices à la poste.

M. Patrick Lardon précise que la poste de Fontainemelon ne fait pas parti des 400 offices de postes menacés.

De plus, avant de supprimer les places de parc, le Conseil communal a rencontré le buraliste, M. Gigandet, qui s'attendait à cette suppression et qui a très bien compris la dangerosité de ces places, relative à la densité du trafic et aux manœuvres des usagers.

Les usagers de la Poste peuvent très bien utiliser le parking à la rue du Midi et faire quelques pas pour se rendre à la Poste, maintenant que la COOP n'est plus là, il y a de la place. Si on regarde également les deux places qui restent et qui sont réservées aux usagers de la poste, elles sont très souvent utilisées par les habitants des immeubles alentours.

M. Christian Käser voulaient également en venir à ça justement, il trouve que les places sont trop souvent occupées par les habitants de l'immeuble et non par des usagers, Il se demande comment va faire une personne handicapée pour se rendre à la Poste, elle ne va pas pouvoir gravir les marches, donc actuellement, elle ne peut pas avoir accès à la Poste.

M. Lardon dit qu'à la Banque Raiffeisen, il n'y a pas non plus de place d'handicapé, ils ne s'y rendent donc pas. On ne peut exiger des commerces de créer des places de parc au pied des immeubles. Pour la Poste, c'est déjà bien d'avoir ces deux places devant.

M. Christian Käser a rencontré un handicapé, qui jurait les grands dieux sur la stupidité de la suppression des places de parc. Avant, il pouvait facilement descendre de sa voiture, aller faire ses paiements et repartir en ne gênant personne.

M. Patrick Lardon dit qu'il faut aussi voir comment les gens se conduisaient certaines fois en arrivant ou en sortant des places de parc, c'était assez sport.

M. Christian Käser demande si il n'est pas possible de créer des places de parc handicapés devant la Poste.

M. Patrick Lardon répond qu'elles seront toujours trop loin pour les usagers et pourquoi privilégier plus un commerce qu'un autre ?

M. Christian Käser signale que la Coop possède des places de parcs pour handicapés.

M. Patrick Lardon dit que c'est aussi au commerce d'aménager des places de parcs pour ses clients. C'est donc à la Poste de s'occuper de ce problème.

M. Armand Blaser, pour prolonger cette question, reprend le point évoqué lors du dernier Conseil général, pour lequel M. Patrick Lardon était excusé. Il aimerait reposer sa question, à savoir : qui est à l'origine de cette décision de suppression de places de parc ?

M. Patrick Lardon répond c'est une réflexion du Conseil communal en fonction de l'évolution de la densité du trafic et qu'il a été constaté ce problème. C'est une mesure sécuritaire.

M. Armand Blaser fait deux observations suite à cette réponse : Ce n'est pas ce qui a été répondu lors de la dernière séance et il demande pourquoi la commission de modération du trafic, dont il ne fait pas parti, n'a pas été consultée pour donner son avis sur cette suppression.

M. Patrick Lardon reconnaît que c'est peut-être une erreur de sa part de ne pas avoir rencontré les membres de cette Commission. Mais en fin de compte, cette décision ne s'est pas prise sur un coup de tête, mais après plusieurs discussions, au fil du temps.

M. Armand Blaser aimerait terminer en se disant rassuré que l'on puisse faire marche arrière puisqu'il s'agit d'une décision du Conseil communal et pas une décision du Canton. Donc il prendra les dispositions nécessaires pour faire marche arrière.

M. Patrick Lardon dit que le Conseil communal a certes pris l'initiative, mais qu'il s'est aussi renseigné auprès du canton pour lui demander comment il voyait la chose et comment il préavisait l'objet. Mais ce n'est effectivement pas le Canton qui a pris l'initiative de cette suppression.

M. Philippe Fuchs se permet de poser une question : on parle des deux places de parcs à la rue principale, mais personne n'a soulevé ou dit quelque chose - il ne sait pas si c'est son rôle - concernant l'entrée et la sortie à la Coop. Est-ce que la Commission de modération du trafic n'a pas son mot à dire là dessus ou est ce que c'est l'Etat, ou est-ce un parking privé ?

On a une Coop fort agréable au village, mais avec une entrée absolument catastrophique. Tout le monde a des accrocs à sa voiture et la Coop s'en fiche un peu. Mais entre les entrées et les sorties de ce parking aux heures de pointes, il trouve que c'est un vrai scandale, et le scandale c'est ceux qui ont accepté le projet et les architectes qui ont fait les dessins. Il trouve que la Commission modulation du trafic ou de sécurité - on parle tellement de sécurité depuis des années - devrait absolument entreprendre quelque chose et demander à la Coop de faire un accès plus large pour cette zone. Les piétons courent également un danger lorsqu'ils se rendent faire leurs courses, il y a déjà eu des accidents.

M. Patrick Lardon dit que l'aménagement tel qu'il existe a été sanctionné par les services de l'Etat et que selon ses souvenirs, c'est le Service des Ponts et Chaussées qui avait demandé une présélection. Il est vrai que l'entrée n'est pas large, mais on peut noter que certains manœuvrent large également. On peut éventuellement voir dans quelles mesures il est possible de rendre attentif la Coop à ce problème.

M. Philippe Fuchs demande si c'est une affaire qui regarde encore le village ?

M. Lardon répond que c'est situé sur le bien-fonds privé, que l'on peut suggérer à la Coop mais pas imposer une autre entrée.

Mme Marie-Pierre Tullii demande si il est possible, dès ce soir, de convoquer, par la responsable du dicastère, la nouvelle Commission parascolaire pour pouvoir travailler le plus rapidement possible.

Mme Chantal Fuchs accepte et attend les nouveaux membres pour fixer une date après cette séance.

Mme Marie-Pierre Tullii demande encore si l'ordre du jour de la séance du 29 juin comportera uniquement trois points, soit l'appel, le procès-verbal de la dernière séance et l'acceptation de l'augmentation de la taxe déchets.

Le Conseil communal répond par l'affirmative.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h30

Au nom du Conseil général,

Le Président :

La Secrétaire :

D. Boillat

M. Rossier